Mise en conformité des machines mobiles : L'évaluation

TRACTEUR AGRICOLE ET FORESTIER À ROUES

Marque:			achat neuf ou occasion:			
Année de première mise en se	rvice :	-				
Plaque CE ou conforme au code			OUI NON			
Certificat de conformité:	au II (
certificat de conformite.						
ANALYSE DES RISQUES						
			cture de protection : opérateur écrasé racteur en marche : opérateur écrasé par la			
 Commande de relevage en deh et le tracteur 	ors du		n autorisés (garde-boue, relevage) : chute de conduite : opérateur écrasé entre la machine			
 Tiers écrasé lors de manœuvr 	e					
•						
•						
•						
4						
ÉVALUATION TECHNIQUE						
Informations des opérateurs : présence d'une notice d'instruction OUI NON						
•	•					
C:(Confor	me N	C: Non Conforme			
•	Confor Éta	me N t de	C: Non Conforme			
C:(Confor Éta	me N	C: Non Conforme			
Éléments à prendre en considération	Confor Éta	me N t de	C : Non Conforme Mise en conformité : éléments à modifier ou			
Éléments à prendre en considération Présence d'une structure de protection en	Confor Éta confo	me N t de prmité	C : Non Conforme Mise en conformité : éléments à modifier ou			
Éléments à prendre en considération Présence d'une structure de protection en cas de retournement (SPCR)	Confor Éta confo	me N t de prmité	C : Non Conforme Mise en conformité : éléments à modifier ou			
Éléments à prendre en considération Présence d'une structure de protection en cas de retournement (SPCR) Présence en bon état des protecteurs de	Confor Éta confo	me N t de prmité	C : Non Conforme Mise en conformité : éléments à modifier ou			
Éléments à prendre en considération Présence d'une structure de protection en cas de retournement (SPCR)	Confor Éta confo	me N t de prmité	C : Non Conforme Mise en conformité : éléments à modifier ou			
Éléments à prendre en considération Présence d'une structure de protection en cas de retournement (SPCR) Présence en bon état des protecteurs de courroies, poulies et ventilateurs du moteur Les gaz d'échappement ne doivent pas	Confor Éta confo	me N t de prmité	C : Non Conforme Mise en conformité : éléments à modifier ou			
Éléments à prendre en considération Présence d'une structure de protection en cas de retournement (SPCR) Présence en bon état des protecteurs de courroies, poulies et ventilateurs du moteur Les gaz d'échappement ne doivent pas être dirigés vers l'opérateur ou les zones	Confor Éta confo	me N t de prmité	C : Non Conforme Mise en conformité : éléments à modifier ou			
Éléments à prendre en considération Présence d'une structure de protection en cas de retournement (SPCR) Présence en bon état des protecteurs de courroies, poulies et ventilateurs du moteur Les gaz d'échappement ne doivent pas être dirigés vers l'opérateur ou les zones d'aspiration de ventilation de la cabine	Confor Éta confo	me N t de prmité	C : Non Conforme Mise en conformité : éléments à modifier ou			
Éléments à prendre en considération Présence d'une structure de protection en cas de retournement (SPCR) Présence en bon état des protecteurs de courroies, poulies et ventilateurs du moteur Les gaz d'échappement ne doivent pas être dirigés vers l'opérateur ou les zones d'aspiration de ventilation de la cabine Prévoir une protection des systèmes	Confor Éta confo	me N t de prmité	C : Non Conforme Mise en conformité : éléments à modifier ou			
Éléments à prendre en considération Présence d'une structure de protection en cas de retournement (SPCR) Présence en bon état des protecteurs de courroies, poulies et ventilateurs du moteur Les gaz d'échappement ne doivent pas être dirigés vers l'opérateur ou les zones d'aspiration de ventilation de la cabine	Confor Éta confo	me N t de prmité	C : Non Conforme Mise en conformité : éléments à modifier ou			
Éléments à prendre en considération Présence d'une structure de protection en cas de retournement (SPCR) Présence en bon état des protecteurs de courroies, poulies et ventilateurs du moteur Les gaz d'échappement ne doivent pas être dirigés vers l'opérateur ou les zones d'aspiration de ventilation de la cabine Prévoir une protection des systèmes d'échappement contre le risque de brûlure dans la zone d'accès à la cabine Présence de garde-boue suffisamment	Confor Éta confo	me N t de prmité	C : Non Conforme Mise en conformité : éléments à modifier ou			
Éléments à prendre en considération Présence d'une structure de protection en cas de retournement (SPCR) Présence en bon état des protecteurs de courroies, poulies et ventilateurs du moteur Les gaz d'échappement ne doivent pas être dirigés vers l'opérateur ou les zones d'aspiration de ventilation de la cabine Prévoir une protection des systèmes d'échappement contre le risque de brûlure dans la zone d'accès à la cabine Présence de garde-boue suffisamment enveloppants	Confor Éta confo	me N t de prmité	C : Non Conforme Mise en conformité : éléments à modifier ou			
Éléments à prendre en considération Présence d'une structure de protection en cas de retournement (SPCR) Présence en bon état des protecteurs de courroies, poulies et ventilateurs du moteur Les gaz d'échappement ne doivent pas être dirigés vers l'opérateur ou les zones d'aspiration de ventilation de la cabine Prévoir une protection des systèmes d'échappement contre le risque de brûlure dans la zone d'accès à la cabine Présence de garde-boue suffisamment enveloppants Prévoir au minimum un rétroviseur	Confor Éta confo	me N t de prmité	C : Non Conforme Mise en conformité : éléments à modifier ou			
Éléments à prendre en considération Présence d'une structure de protection en cas de retournement (SPCR) Présence en bon état des protecteurs de courroies, poulies et ventilateurs du moteur Les gaz d'échappement ne doivent pas être dirigés vers l'opérateur ou les zones d'aspiration de ventilation de la cabine Prévoir une protection des systèmes d'échappement contre le risque de brûlure dans la zone d'accès à la cabine Présence de garde-boue suffisamment enveloppants	Confor Éta confo	me N t de prmité	C : Non Conforme Mise en conformité : éléments à modifier ou			

Éléments à prendre en	С	NC	Éléments à modifier ou à vérifier		
considération					
Commande de relevage externe actionnable depuis un endroit non dangereux					
Les systèmes d'attelage (bras de relevage inférieurs, troisième point, chevilles, goupilles, crochets, chapes, etc) doivent être en bon état sans usure prononcée					
Un bouclier fixe doit protéger la prise de force					
Prévoir un accès au poste de conduite					
Prévoir un siège en bon état					
Flexibles hydrauliques (véhiculant de l'huile sous pression ou du produit phytosanitaire) protégés en cabine					
Prévoir une clé de contact pour la mise en marche du moteur					
Prévoir un dispositif interdisant la mise en route du moteur lorsque la transmission est engagée, si cela est techniquement réalisable (précâblage existant)					
Les commandes au poste de travail doivent être visibles et facilement identifiables (fonction et mode de fonctionnement)					
Le système de freinage (service et stationnement) doit être en état de fonctionnement et efficace					
Présence d'un avertisseur sonore (klaxon)					
Présence d'un dispositif d'arrêt général au poste de conduite					
Autres points à prendre en considération					
Remarques éventuelles :					

Date de l'évaluation

Signature du responsable